

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins
de la Pointe de la Gaspésie
dûment convoquée et tenue virtuellement
le mercredi 9 avril 2025 à 18h30**

SONT PRÉSENTS : 26 personnes en direct

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Avant l'ouverture de l'assemblée, on présente aux membres une vidéo d'ouverture.

1.1. Mot de bienvenue

Le président, M. Serge Cassivi, souhaite la bienvenue à tous les membres présents en ligne à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie qui se tient entièrement et exclusivement à distance.

M. Cassivi agit comme président d'assemblée. Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et au soutien de l'assemblée :

- Monsieur Denis Lévesque, directeur général de la Caisse
- Madame Pauline Boulay, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Marie-Pier Denis, adjointe à la direction générale;
- Monsieur Mathieu Aspirault, membre du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- Monsieur Jonathan Beaudin, directeur développement de marché
- Une équipe de soutien est aussi en ligne en cas de problème technique

Il fait la précision suivante : la rencontre étant à distance complètement, le vote se fera en direct pour certains sujets et durant une période de votation en différé pour d'autres sujets. La période de votation est d'une durée de 4 jours.

Le président informe les participants qu'il y aura un tirage de prix de présence, fait part des règlements et de la façon d'y participer.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

L'assemblée débute avec un message vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

La vidéo du message de M. Cormier est présentée et est d'une durée de 3 minutes et 39 secondes.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Monsieur Cassivi présente le déroulement de l'assemblée, les formalités pour s'exprimer ainsi que les directives à suivre. Il mentionne également aux membres que les questions sont les bienvenues. De plus, monsieur Cassivi précise que pour proposer ou appuyer une proposition ou pour voter, il faut être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins

quatre-vingt-dix (90) jours et respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domiciliée ou travailler au Québec
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- Être un membre réadmis membre de plein droit

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Monsieur Cassivi mentionne que pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, deux personnes devront être responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que les résultats puissent être communiqués. Les scrutateurs doivent être nommés et il est recommandé que ce soit M. Jonathan Beaudin et Mme Marie-Pier Denis considérant qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que ceux-ci puissent être communiqués aux membres. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

RÉSOLUTION

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé d'adopter la recommandation que M. Jonathan Beaudin et Mme Marie-Pier Denis soient nommés scrutateurs.

Les membres ont maintenant accès aux boutons de vote pour la nomination des personnes scrutatrices.

Le vote étant terminé et les résultats étant positifs, il est unanimement résolu que M. Jonathan Beaudin et Mme Marie-Pier Denis agissent à titre de scrutateurs.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Pauline Boulay, secrétaire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
 - 3.5. Suivi du comité Coopération
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Les membres ont maintenant accès aux boutons de vote pour l'acceptation de l'ordre du jour.

Le vote étant terminé et les résultats étant positifs, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture ni le résumé ne sera fait durant la rencontre.

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée de 2024 soit accepté tel que présenté.

Les membres ont maintenant accès aux boutons de vote pour l'acceptation du procès-verbal.

Le vote étant terminé et les résultats étant positifs, il est unanimement résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président, M. Serge Cassivi, livre le rapport du conseil d'administration aux membres. Il débute par la présentation des administrateurs et les remercie de leur implication. Il résume par la suite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées. Il profite par le fait même de l'occasion pour remercier les employés, le directeur général et les membres pour leur fidélité. Il souligne les 125 ans du Mouvement, discute des leviers en tant que leader socioéconomique de taille, de la présence de la caisse auprès des membres, des solutions numériques apportées et des actions déployées pour le développement durable.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Cassivi présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici donc le bilan du conseil d'administration sur la surveillance sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Aucune dérogation lors des dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées
- Un contrat de fourniture de biens et de services a été accordé dans le respect des règles à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Le directeur général, M. Denis Lévesque, présente les résultats financiers du Mouvement pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Une capsule vidéo sur l'évolution des états financiers de la caisse est présentée.

Après la présentation, le directeur général offre aux membres qui ont des questions de les poser. Il s'engage à répondre directement autant que possible, à faire les vérifications nécessaires et à effectuer un retour le cas échéant.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Pauline Boulay, présidente du comité coopération, présente le rapport sur l'utilisation du FADM et des différents engagements dans le milieu. Elle fait également mention du Plan d'engagement et de proximité.

Une capsule vidéo sur l'implication de la caisse dans son milieu est présentée.

Madame Boulay passe à la présentation des programmes s'inscrivant dans la mission de Desjardins en matière d'éducation financière, notamment la Caisse scolaire, Mes finances-Mes Choix, Le Fonds d'entraide Desjardins, Créavir et La Ruche. Elle présente, par la suite, les résultats de chacun de ces programmes.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte, le président invite les membres qui ont des questionnements à les poser. Après une attente de quelques minutes, comme il n'y a aucune question, le président met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée

Le directeur général, M. Denis Lévesque, livre et explique la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels au 31 décembre 2024.

Il présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

RÉSOLUTION

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation de partage des excédents soit acceptée.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote après l'assemblée.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection : En tant que président du conseil d'administration, tel que le prévoit le règlement, M. Cassivi agira comme président d'élection.

Secrétaire d'élection : Dans le but d'assurer le bon déroulement des votes pendant l'assemblée, assistée par les personnes scrutatrices, madame Pauline Boulay, secrétaire du conseil d'administration, agira à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Mathieu Aspirault, membre du comité mise en candidature, fait un retour sur la démarche du profil collectif enrichi qui consiste à cibler des personnes avec les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer de la saine gestion de la Caisse. Le profil collectif enrichi est mis à jour chaque année en fonction de la réalité du conseil d'administration et détermine, selon ses besoins, les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Il est toutefois important de comprendre que les critères recherchés sont des objectifs, bien qu'il serait optimal de les respecter, ils ne sont pas obligatoires, toutes les candidatures éligibles sont considérées.

Monsieur Aspirault présente, par la suite, le rapport du comité mise en candidature en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

Affichage dans tous les établissements, diffusion sur les canaux virtuels (microsite et page Facebook) et affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures. Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux

critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- 2 postes pour le groupe A : secteur Gaspé.
- 2 postes pour le groupe B : secteur Rivière-au-Renard
- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : communication et droit/déontologie
- 3 femmes et 1 homme pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 35-49 ans. 1 de 50 à 64 ans et 2 de 65 ans et plus;
- des personnes représentant le secteur des pêches;
- des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Monsieur Aspirault présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

Pour le groupe A, les candidats sont :

Isabelle Simard et Nancy Chicoine

Pour le groupe B, les candidats sont :

Julie Plourde et Pauline Boulay

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Les candidats sont brièvement présentés aux membres.

5.2.4. Élection par acclamation

Le président d'élection déclare donc élu au poste de membre du conseil d'administration pour le groupe A : Isabelle Simard et Nancy Chicoine et pour le groupe B : Julie Plourde et Pauline Boulay

5.3. Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Cassivi apporte quelques précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats. Les membres sont invités, dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuel et des ristournes.

Il rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Il fait également un rappel sur la façon de procéder.

La période de votation en différé débutera dès la fin de la présentation. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 13 avril 2025 à 23h59.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie, en son nom et celui des administrateurs, les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle ainsi que pour la confiance accordée à l'équipe de la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie. Il remercie également les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée. Finalement il remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

Le président adresse également des félicitations au membre du conseil d'administration nouvellement élu. Pour terminer, il invite les membres à surveiller les prochaines communications relatives aux résultats de vote.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 352 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) : 95,44 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Les résultats du vote en différé ayant été publié sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11h57.

Serge Cassivi, président

Pauline Boulay, secrétaire